

Frais de déplacement

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

Exercice financier : 2020-2021

Trimestre : janvier à mars

Personnes concernées	Total des frais de déplacement
Personnel du Commissaire à la lutte contre la corruption	88 521,53 \$